

ou de lieu de culte public, l'avis sera donné dans l'endroit le plus fréquenté de la localité. Tout intéressé qui refusera ou négligera de se rendre sur le lieu au jour fixé et de faire sa part d'ouvrage dans le temps fixé par le ou les sous-voyers, encourra une amende de 2s. pour chaque jour qu'il négligera de faire sa part, et le sous-voyer pourra la faire faire et en recouvrer le coût avec dépens par poursuite devant un juge de paix. Lorsque l'ouvrage devra être fait en commun, le sous-voyer pourra employer pour le faire, un nombre d'hommes égal à celui des intéressés qui auront négligé de faire leur part, et recouvrer de chacun des intéressés par une poursuite comme susdit le montant par lui déboursé pour faire faire tel ouvrage.

35.—Et pour indemniser les inspecteurs des chemins du temps par eux perdu dans l'exécution des devoirs qui leur sont imposés, il sera accordé à chacun d'eux employé en vertu du présent acte, et à chaque expert, douze sols par chaque heure employée nécessairement; laquelle somme sera payée par la partie en défaut ou en tort, soit que telle partie l'ait requis d'agir ou qu'elle soit la partie adverse dans les cas de travaux mitoyens ou en commun; et lorsqu'il sera appelé pour un cours d'eau, décharge, ou ruisseau quelconque, il aura droit à douze sols par heure et aux frais d'avis et de procès-verbal; la copie et les autres dépenses réputées nécessaires, seront payées par les intéressés, et dans l'un et l'autre cas, le salaire du dit inspecteur, ses dépenses de même que celles de la copie et autres dépenses payables par les intéressés, seront recouverts avec dépens par poursuite sommaire devant un magistrat.

36.—Lorsque les habitants de deux ou plusieurs paroisses ou townships seront intéressés dans l'ouverture d'une nouvelle décharge ou cours d'eau, ou dans l'élargissement ou le creusement d'un ancien cours d'eau, décharge ou ruisseau, la matière en dispute sera réglée à la demande du dit intéressé dans chaque localité par demande faite à un inspecteur de chemins de chaque dite localité, s'il n'est pas intéressé; s'il est intéressé, cette demande sera faite à un sous-voyer de chemins de telle localité respectivement, qui agira et procédera en la manière prescrite par cet acte, et les procès-verbaux seront homologués tel qu'il est prescrit ci-dessus pour l'homologation d'un procès-verbal concernant une seule paroisse. Si les dits inspecteurs sont en nombre égal et ne s'accordent pas, ils appelleront une autre personne désintéressée comme arbitre, et sa décision sera finale.

(A continuer.)

L'ORDRE SOCIAL.

"C'est la Presse catholique qui est appelée à propager les seules doctrines religieuses et politiques qui sauveront le monde"

QUÉBEC, JEUDI, 24 OCTOBRE, 1850.

Chronique Politique Européenne,

DE LA SEMAINE TERMINÉE LE 5 OCTOBRE.

ANGLETERRE.—Les politiques s'occupent à inventer des projets de réforme pour l'Irlande. Les districts manufacturiers sont très prospères.

—Le *Morning Post* du 28 constate les progrès du catholicisme en Ecosse. Depuis dix ans on a élevé dans ce pays 46 églises, et la mission catholique écossaïse a été augmentée, pendant cette période de temps, de 50 prêtres.

—On mande de Portsmouth, le 28 septembre :

"Le transport *North Star* est arrivé ce matin à onze heures à Spithead, venant des régions polaires. On n'avait eu aucune nouvelles de l'expédition de sir J. Franklin. Le *North Star* avait hiverné dans le Détroit de Woolaston, d'où il était parti le 3 août; deux jours après, il entra dans les glaces. Le 21 août, il a parlé au *Prince-Albert*, navire qui fait parti de l'expédition de recherche; le 22, au *Félix* (sur lequel est sir John Ross); à la *Sophie* et à la *Lady Franklin*. Le *North Star* était dans la baie de la Possession lorsqu'il a reçu les dépêches du capitaine Anstin. Il a trouvé intactes partout les provisions qu'on avait déposées sur différent point, et n'a eu aucune nouvelle de sir J. Franklin. Le capitaine Anstin attendait à la fin d'Août, à Water-Point, que la glace se rompit pour se rendre dans le détroit de Barrow et explorer la terre des Banks."

Le rapport télégraphique annonçant que sir J. Franklin avait été massacré par les sauvages de la baie de Ballin est faux.

—Lord Brougham vient d'être condamné en Angleterre à 5 liv. sterl. (125 fr.) d'amende, ou à défaut de paiement, à 6 semaines de prison dans la geôle de Carlisle, pour délit de pêche.

—Le parlement est prorogé au 24 novembre.

—Un journal de Londres, l'*United-Service-Gazette*, publie l'article suivant sur la marine française :

"Tout marin intelligent qui a visité Cherbourg et a été témoin des manœuvres de la flotte française avouera : 1o. Que les vaisseaux de ligne français sont égaux sinon supérieurs aux nôtres; 2o. que la marine française a fait sous le rapport du matériel et du personnel d'immenses progrès; que ses hommes ont l'air plus marin, paraissent plus rompus aux manœuvres et déploient une grande habileté dans les exercices du canon et de petites armes; 3o. que, dans les dernières guerres le prestige de la supériorité des Anglais était si grande qu'un amiral de la Grande Bretagne eût été blâmé de refuser le combat contre une flotte française plus forte que la sienne d'un tiers tant en vaisseaux qu'en hommes, dorénavant un amiral anglais devra se garder d'engager une action contre une flotte semblable à celle que nous venons de voir à Cherbourg s'il n'a pas un nombre de vaisseaux égal à celui de l'ennemi. Il est vrai qu'en plaçant du canon dans les passavants de nos deux et trois ponts nous pourrions les mettre en état de lutter avec ceux de nos voisins; mais encore faudrait-il que cela fût fait. Maintenant, un mot sur le port et les bassins de Cherbourg. Tout le monde conviendra : 1o. qu'aucun bâtiment ne pourrait entrer dans ce port sans s'exposer au feu de cent pièces de canon du plus lourd calibre, et que, par suite de la position de ces batteries, l'ennemi serait à leur discrétion sans pouvoir faire aucun mal ni aux bassins ni au port. En pourrait-on dire autant de Portsmouth, Plymouth ou Sheerness? 2o. Que les travaux exécutés aux bassins de Cherbourg ou en cours d'exécution sont parfaits sous tous les rapports. Une visite à Portsmouth et à Devonport établirait un contraste tel que tout honnête anglais ne pourrait s'empêcher d'en rougir."

—M. Daniel O'Connell vient d'être nommé consul d'Angleterre à Para.